

15 juil 2022 -19:15

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juillet 2022](#)

Mesures relatives aux restrictions de voyage et du Passenger Locator Form

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant des mesures de police administrative en matière de restrictions de voyage et de Passenger Locator Form (PLF).

Pendant la pandémie de COVID-19, la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique a pu être invoquée dans le cadre des restrictions de voyage et de l'instauration du PLF. Néanmoins, même en dehors d'une situation d'urgence épidémique, il peut être nécessaire d'instaurer ou de maintenir des mesures de restriction de voyage.

L'avant-projet de loi vise à permettre au Roi d'imposer des restrictions de voyage et des obligations liées au PLF en cas de menace transfrontalière de maladies infectieuses et si aucune situation d'urgence épidémique n'a été déclarée. L'avant-projet de loi découle de la nécessité de se préparer à de nouvelles maladies infectieuses contagieuses transnationales qui représentent un risque pour la santé publique de la population belge.

Les mesures concernent les voyageurs se rendant en Belgique en provenance de zones ou de pays où sévit une maladie infectieuse qui affecte ou pourrait affecter gravement la santé de la population et contre laquelle les habitants de la Belgique sont protégés grâce à sa réglementation. Les restrictions de voyage s'appliquent également aux voyages non essentiels, tant en provenance de pays tiers qu'au sein de l'Union européenne et de l'espace Schengen.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be